



FICHES

POUR FACILITER

VOS DEMANDES

ET DEMARCHES

ADMINISTRATIVES

Dernière mise-à-jour : 11/03/2011

Ce dossier comprend :

- CARTE DE BUS ET DE TRAMWAY (AZUR 1) POUR PERSONNES HANDICAPEES
- CHEQUE MOBILITE (TAXI)
- P. M. R. (Personne à Mobilité Réduite)
- MOBILITIS TIS 72
- B.S.O. (Bibliothèque Sonore de la Médiathèque du Mans)
- M.D.P.H. (Maison Départementale Personnes handicapés)



CARTE DE BUS ET DE TRAMWAY (AZUR 1) POUR PERSONNES HANDICAPEES

Organisme à contacter :

SETRAM
65 avenue de Gaulle
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 24 76 76
Web : <http://www.setram.fr>

Responsable :

✓Vanessa GENOD, Responsable agence commerciale.

Conditions à remplir :

- ✓Habiter Le Mans Métropole
- ✓Etre âgé de plus de 65 ans ou être dispensé de recherche d'emploi, pour les personnes ayant plus de 55 ans, et pour les personnes inaptés au travail entre 60 et 65 ans.

Documents à fournir :

- ✓1 photocopie pièce d'identité
- ✓3 photos d'identité
- ✓1 photocopie d'un Justificatif de domicile récent
- ✓1 photocopie de l'Avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente
- ✓Le cas échéant, un certificat d'inaptitude au travail ou dispense de recherche d'emploi.

Informations complémentaires :

L'agence est ouverte du Lundi au Vendredi de 07h00 à 19h00 et le Samedi de 8h30 à 18h30.



CHEQUE MOBILITE (TAXI)

Organisme à contacter :

CCAS Service coordination, information, retraite
1 rue Hémon
72015 LE MANS cedex 02
Téléphone : 02 43 74 51 86
Fax : 02 43 74 51 58
Courriel : patricia.pierre@ccas.ville-lemans.fr

Responsables :

✓ Monsieur ROSIER

Instruction des demandes :

✓ Madame PIERRE : 02 43 74 51 86
✓ Madame ROBIN : 02 43 74 51 85
✓ Monsieur DROUIN : 02 43 74 51 83

Conditions à remplir :

Ce service s'adresse aux personnes ne pouvant pas ou plus accéder aux bus normaux mais qui ne nécessitent pas pour autant l'intervention du minibus aménagé.

Documents à fournir :

✓ Avis d'imposition ou de non-imposition N-2 (Exemple : pour 2008 fournir 2006)
✓ Justificatif de l'ensemble des revenus perçus N-2
✓ Carte d'invalidité si le demandeur en est bénéficiaire

Informations complémentaires :

La qualité de bénéficiaire est en principe accordée pour deux ans. Mais ce délai peut être réduit selon l'autonomie. La remise des chèques mobilités est effectuée tous les ans ainsi que la carte de bénéficiaire.



P. M. R. (Personne à Mobilité Réduite)

Organisme à contacter :

CCAS Service coordination, information, retraite
1 rue Hémon
72015 LE MANS cedex 02
Tél : 02 43 74 51 86
Fax : 02 43 74 51 58
Courriel : patricia.pierre@ccas.ville-lemans.fr

Responsables :

✓ Monsieur ROSIER

Instruction des demandes :

✓ Madame PIERRE : 02 43 74 51 86
✓ Madame ROBIN : 02 43 74 51 85

Conditions à remplir :

- ✓ Ce service est réservé aux personnes dépendantes et prioritairement à celles en fauteuil roulant.
- ✓ Il peut être accordé :
 - Aux personnes titulaires d'un fauteuil roulant
 - Aux personnes non titulaires d'un fauteuil roulant mais ne pouvant pas ou plus accéder à un véhicule.

Documents à fournir :

✓ Carte d'invalidité (Si bénéficiaire) ; Examen de ces demandes en commission.

Information complémentaires :

- ✓ Bilan d'autonomie effectué obligatoirement pour l'instruction des demandes par une infirmière du CCAS.
- ✓ Réservation des transports, après admission du demandeur à effectuer auprès de la SETRAM, Madame PRADERE 02 43 40 66 60.



MOBILITIS TIS 72

Organisme à contacter :

Agence TIS
16, boulevard Robert Jarry – Gare routière
(Galerie des Transports de la Gare SNCF Nord)
72000 LE MANS
Téléphone : 0811 900 149
Web : <http://www.lestis72.com>

Responsables :

- ✓Stéphanie pour les réservations
- ✓Monsieur Gilles KORH, responsable.

Conditions à remplir :

- ✓Etre titulaire de la carte d'invalidité à 80%

Documents à fournir :

- ✓Copie de la carte d'invalidité
- ✓Certificat médical
- ✓Photographie d'identité
- ✓Questionnaire à remplir (envoyé avec le dossier d'inscription lors de la demande d'adhésion)

Informations complémentaires :

- ✓Inscriptions définitives
- ✓Réservation d'un véhicule :
 - Au plus tôt un mois avant ;
 - Au plus tard, la veille avant 12h00.



B.S.O. **(Bibliothèque Sonore de la Médiathèque du Mans)**

Organisme à contacter :

Médiathèque Louis Aragon
9 rue Julien Pêche
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 47 47 74
Fax : 02 43 47 49 61
Web : <http://www.mediatheque.ville-lemans.fr>

Responsables :

- ✓ Bruno CARBONE, directeur de la médiathèque
- ✓ Claudine SAINLOT, conservateur, responsable des services publics
- ✓ Martine POIGNANT, assistante du patrimoine, responsable de la BSO

Conditions à remplir :

- ✓ Etre dans l'impossibilité de lire du noir pour une raison médicale oculaire

Documents à fournir :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- ✓ Carte d'invalidité canne blanche ou un certificat médical d'un ophtalmologiste précisant la pathologie visuelle qui ne permet pas à la personne de lire du noir

Informations complémentaires :

- ✓ L'abonnement au service de la bibliothèque sonore est gratuit. Il permet d'emprunter des documents adaptés. Les documents en noir sont exclus de cet abonnement.
- ✓ Cette carte est personnelle et dans aucun cas être utilisée par une autre personne.
- ✓ Horaires d'ouverture de la bibliothèque sonore : Lundi et Mardi : fermé ; Mercredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00 ; Jeudi : 14h00 – 16h00 ; Vendredi : 14h00 – 16h00 ; Samedi : 10h00 – 12h30 et 14h00 – 16h00



M.D.P.H. **(Maison Départementale Personnes handicapés)**

Organisme à contacter

MDPH
11 rue du Pied-Sec
CS 81906
72019 LE MANS cedex 2
Téléphone : 0800 52 62 72 ou 02 43 54 11 90
Fax : 02 43 54 11 94
Courriel : mdph.sarthe@cg72.fr

Responsables :

✓ Mme HUREAU (Traitement des dossiers)

Conditions à remplir :

✓ Etre résident dans la Sarthe

Documents à fournir :

- ✓ 1 certificat médical daté de moins de 3 mois
- ✓ 1 photocopie recto-verso du justificatif d'identité de la personne handicapé et le cas échéant de son représentant légal pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France.
- ✓ 1 photocopie d'un justificatif de domicile pour les adultes
- ✓ 1 attestation de jugement en protection juridique le cas échéant
- ✓ D'autres pièces vous seront demandées en cas de besoin.

Informations complémentaires :

✓ Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00
Mardi au Vendredi : 09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00